



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRETE N° 2025-01 DU 09 JAN. 2025 PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de Villequiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SARL THIBAUT Frères -11, route de Nérondes 18350 MORNAY-BERRY- en date du 06/01/2025 sollicitant l'autorisation de stationnement d'un véhicule et de dépôt de matériaux pour procéder à la réfection du mur au droit du terrain communal sis rue du 8 mai 1945 (entre les n°2 et n°4) en occupant temporairement le domaine public départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du mardi 14 janvier au lundi 31 janvier 2025, la SARL THIBAUT Frères est autorisée à stationner un véhicule et des matériaux sur le domaine public départemental au droit du terrain communal sis rue du 8 mai 1945 (entre les n°2 et n°4), afin de procéder à la réfection du mur.

Article 2 : Un cheminement piétonnier devra être prévu, et la signalisation nécessaire sera mise en place de jour comme de nuit et entretenue par la SARL THIBAUT Frères chargée des travaux.

Article 3 : La SARL THIBAUT Frères est occupant temporaire du domaine public départemental et veillera à préserver les droits des tiers. A l'issue des travaux le domaine public sera remis en l'état initial.

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Monsieur le maire de Villequiers, Monsieur le responsable de la SARL THIBAUT Frères, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Baugy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le maire
Pascal MEREAU

